



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

NE

1. Débitrice: **Dupraz SA**, Jaluse 6, 2400 Le Locle
2. **Remarques:** Par ordonnance du 26 février 2010, le Tribunal Cantonal a octroyé à la débitrice un sursis concordataire de 6 mois échéant le 25 août 2010.
Le commissaire au sursis ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis.
Les créanciers sont invités à indiquer au commissaire au sursis, **DANS LES 20 JOURS SUIVANT LA PUBLICATION**, leurs créances, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat. Il est précisé que les créanciers ayant d'ores et déjà indiqué au commissaire leurs créances dans le cadre du sursis concordataire provisoire ne sont pas dispensés de produire à nouveau dans le délai précité de vingt jours.
La présente publication sera adressée sous pli simple à tous les créanciers connus de la débitrice.

Philippe Béguin, avocat
2001 Neuchâtel

00464711

